



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DES ORRES (05098)

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE
EN COMPATIBILITE DU PLU
LES ORRES 1650



5.2 – ZONE URBANISEE

PLU initial approuvé le : 23/01/2014
Modifié par délibérations du 31/05/2015
Révisions allégées 1 et 2 approuvées le 04/03/2018
Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU approuvée le :

ECHELLE : 1/5 000^{ème}

Alpicité

SARL Alpicité - ouverte de la Chapelle,
1, résidence la Courbe des Chemins
05090 Enfon
Tél: 04.92.44.31.80,
Mail: contact@alpicite.fr

Légende

- Zones urbaines U
- Zones à urbaniser AU
- Zones agricoles A
- Zones naturelles N

UA : Centre ancien
UB : Extension urbaine
UE : Secteur à vocation artisanale
US : Secteur correspondant à la station historique, il se découpe en 7 sous-
secteurs :
US1 : centre station (immeubles collectifs autour de la Grenouillère)
US2 : station historique, immeubles collectifs (R+6, R+7, R+8)
US3 : station historique, immeubles collectifs (maximum R+5)
US4 : chalet individuel
US5 : pôle sport innovation et parking, secteur station 1650
US6 : les terrasses, secteur station 1650
US1 : zone non aedificandis
UBm : Secteurs correspondant à la station de Bois Méan
AU : Extension urbaine soumise à orientations d'aménagement et de
programmation fixées par le PLU

A : Zone agricole

Nn : Zone naturelle
Ns : Secteur susceptible d'accueillir les équipements nécessaires aux pratiques
sportives et de loisirs et en particulier au ski
Nse : Secteur de taille et de capacité limitée au coeur du domaine skiable où
est autorisé la construction d'équipement d'accueil, de loisirs et de restauration
d'altitude jusqu'à 300m² de surface de plancher

Prescriptions et autres informations

- Secteurs en assainissement non collectif
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Emplacements Réservés
- Patrimoine identifié
- Bâtiments agricoles de valeur patrimoniale autorisé à changer de destination dans le volume existant
- Périmètres des 500 mètres autour des bâtiments de France
- Périmètre de réciprocité des bâtiments d'élevage
- Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2021)
- Parcelles cadastrales (PCI vecteur 2021)